

Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire intercommunal

Qu'est-ce-que le PLU?

Commune de Surbourg

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme réglementaire qui régie les droits à construire sur l'ensemble du territoire communal. Il envisage l'avenir de la commune et doit permettre la réalisation du projet urbain communal.

Il répond à une ligne directrice :

“Gérer et réfléchir à notre commune pour mieux y vivre demain”

LES GRANDS PRINCIPES DU PLU


Diversité des fonctions urbaines et mixité sociale dans l'habitat rural et urbain...

Equilibre entre renouvellement urbain, développement de l'espace rural et préservation des espaces agricoles et naturels...


Utilisation économe et équilibrée des espaces, maîtrise des déplacements, prévention des risques, des pollutions et des nuisances...

LE PLU ET LES HABITANTS

Délibération
du Conseil
Communautaire


 Affichage en mairie, en Communauté de Communes et insertion dans la presse.

ETUDES


 Un registre est disponible en mairie et en Communauté de Communes. Les habitants peuvent s'y exprimer. Une réunion publique ainsi qu'une large communication sont organisées à chaque étape importante de l'élaboration du PLU.

ARRET du PLU

ENQUETE
PUBLIQUE

 Les habitants peuvent rencontrer le commissaire enquêteur ou lui écrire.

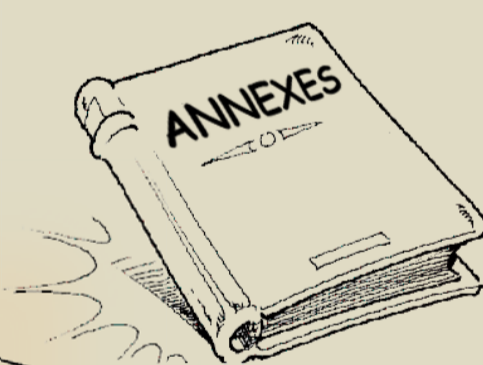
Approbation
du PLU en Conseil
Communautaire

 Le dossier devient opposable aux tiers.

LE CONTENU DU PLU



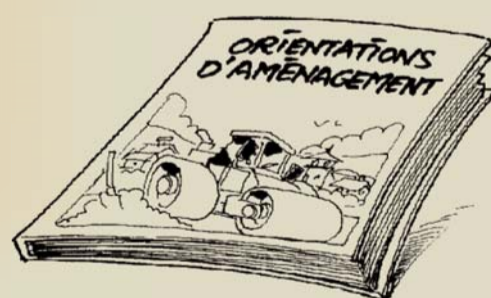
Informatif



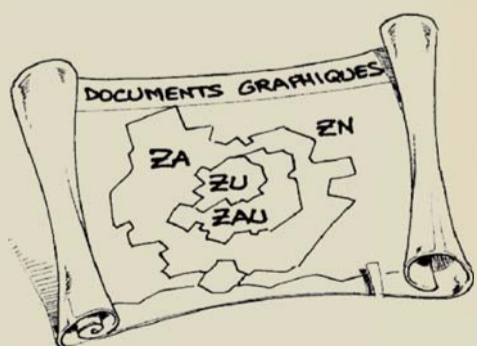
Informatif



Projet politique



Opposable
(compatibilité)



Opposable
(conformité)



LES ACTEURS DU PLU



Les élus

L'Assistant à Maîtrise d'ouvrage



Trois bureaux d'études associés pour l'animation et le conseil technique

Les services de l'Etat, les collectivités locales et les Chambres Consulaires



Les habitants, associations et acteurs du territoire

